Les enjeux de la mixité pour la construction d'une société multiculturelle

Rédigé le 9 juin 2009 par : Nicolas Bossut

BePax Wallonie-Bruxelles a porté son attention sur la réalité de la mixité sociale et culturelle en Belgique. En effet, ces problématiques interdépendantes sont au cœur de la construction d'une société belge plus juste et en paix.
Par mixité sociale, on entend des rapports harmonieux entre les diverses couches socio-économiques de la population. Par mixité culturelle, on entend des rapports harmonieux entre des populations de diverses origines. Si ces deux définitions sont relativement simples, les phénomènes sociaux auxquels elles renvoient sont infiniment complexes. Leur compréhension nécessite un regard croisé entre les dimensions sociale et culturelle de la diversité.

En plus de cette complexité, la gestion de la mixité rencontre l'éclatement des structures de

gouvernance engendré par l'instauration progressive du fédéralisme en Belgique. A partir de 1980, lors des réformes constitutionnelles de la Belgique, les matières dites « personnalisables » sont transférées aux Communautés française et flamande. Dans ces matières liées, par nature, à la vie des personnes et à leurs relations avec les autorités publiques, on trouve notamment l'accueil et l'intégration des populations immigrées. En 1994, la politique est régionalisée et la situation diffère fortement entre la partie flamande et la partie wallonne de la Belgique. La Communauté française transfère sa compétence de l'intégration à la Région wallonne et à la Région Bruxelles-Capitale. Mais elle conserve ses compétences en matière d'éducation. Les politiques d'intégration menées par l'ensemble des autorités gouvernementales belges peuvent être coordonnées par les conférences interministérielles à la politique des immigrés.

Selon l'OCDE[1], la complexité du modèle belge et la répartition des compétences en matière d'intégration entre les différentes entités du pays soulèvent "de graves questions de gouvernance et de responsabilité vis-à-vis du public" et "rendent l'analyse de l'efficacité des politiques pour le moins ardues".

1. La gestion de la mixité au cœur du dialogue interculturel

Répondre de manière appropriée à l'enjeu de la diversité ne peut se faire sans évaluer l'impact sur le long terme de l'immigration dans la société belge. Autrement dit, il ne suffit pas de s'intéresser aux questions spécifiques, et souvent très médiatiques, liées à l'accueil et l'intégration des primo arrivants (première génération)[2], mais aussi à celles soulevées par l'intégration des populations *d'origine* immigrée (générations ultérieures).

En effet, bon nombre d'études observent que les questions et problèmes ne se posent pas de la même manière selon que l'on appartienne à l'une ou l'autre de ces générations. En général, la première génération fait face à des questions de « survie » liées aux difficultés de trouver une situation légale et économique satisfaisante en Belgique[3]. Bien qu'étant en général des citoyens belges à part entière sur le plan légal, les générations ultérieures font néanmoins face elles aussi à des questions liées à leur insertion. Ainsi, par exemple, certains sociologues affirment qu'en général la seconde génération d'immigrés d'abord la volonté de se conformer le plus possible au mode de vie de la société d'accueil, tandis que

la troisième est souvent plus soucieuse de retrouver les traditions et valeurs de la société d'origine[4]. Ces attitudes révèlent les difficultés des différentes générations à trouver « un chemin » d'insertion en Belgique.

En outre, se développent aujourd'hui des attitudes et des discours qui viennent renforcer la théorie du « choc des civilisations »[5], qui insiste sur la dimension conflictuelle des relations entre différents blocs culturels et religieux et qui a repris vigueur après les attentats du 11 septembre 2001. D'une part, cela s'est traduit, dans l'opinion publique européenne, par une crispation autour de l'islam et de l'expression des convictions religieuses minoritaires. D'autre part, il y a également des réactions internes aux populations d'origine immigrée dont certains membres, se référant aux injustices subies jadis par les peuples colonisés ou à celles que subissent encore aujourd'hui les immigrés exploités ou des communautés proches[6], développent ce que Jean Ziegler appelle la « haine de l'Occident »[7].

Ces différentes attitudes renferment chacune le risque du repli identitaire, que ce soit vers un obscurantisme religieux ou vers un nationalisme excluant, qui peut être meurtrier. Lutter contre ce repli nécessite une gestion de la mixité favorisant à la fois le dialogue interculturel et la justice sociale :

- d'une part, la recherche d'une identité propre, la connaissance de la langue et de la culture d'origine, le respect des valeurs de chaque communauté sont des revendications légitimes. C'est ce qu'on appelle « la reconnaissance des minorités culturelles ». Mais, la seule reconnaissance ne suffit pas. On ne peut pas parler de rencontre interculturelle si on ignore ou nivelle les cultures différentes. Dans une société multiethnique comme la nôtre, les diverses cultures ont besoin de pouvoir s'exprimer, ont droit à une aide de la société et de l'État, à une reconnaissance qui ne peut se limiter à un simple intérêt folklorique. En effet, « respecter une culture, c'est encourager l'enseignement de la langue qui la porte, c'est favoriser la connaissance de sa littérature, des expressions théâtrales, cinématographiques, musicales, picturales, architecturales, artisanales, culinaires, etc. »[8]. C'est ainsi qu'on pourra aller vers une société non seulement multiculturelle, mais aussi interculturelle ;

- d'autre part, le repli identitaire est souvent le refuge de personnes, d'origine étrangère

ou non, victimes de l'exclusion socio-économique. Et l'origine ethnique reste l'un des critères importants à partir desquels ces discriminions sont reproduites aujourd'hui[9]. La précarité est le meilleur des terreaux pour l'éclosion des extrémismes. La justice économique et sociale est donc primordiale ici. Lutter contre les replis identitaires, c'est donc faire face aux problèmes de l'intégration socio-économique et lutter contre la pauvreté et les discriminations dont ces personnes, et spécialement les jeunes et les étrangers[10], sont victimes ;

- enfin, les messages venant du politique en faveur de l'ouverture culturelle se doivent d'être clairs et cohérents. Cette posture est nécessaire car « se montrer complaisant avec la tyrannie, l'oppression, l'intolérance ou le système des castes, envers les mariages forcés, l'excision, les crimes "d'honneur" ou l'assujettissement des femmes, envers l'incompétence, l'incurie, le népotisme, la corruption généralisée, envers la xénophobie ou le racisme sous prétexte qu'ils proviennent d'une culture différente, ce n'est pas du respect (...), c'est du mépris déguisé, c'est un comportement d'apartheid »[11]. Il y a nécessité de cohérence pour rompre avec « un Occident dont les pratiques démentent constamment les valeurs qu'il proclame »[12].

Pour atteindre ces objectifs, la gestion de la mixité devrait se focaliser sur l'adhésion à un socle sur lequel les différentes composantes, si diverses, de la société pourraient se retrouver. Il ne s'agit pas ici de définir et figer une fois pour toutes ce qu'il faut penser pour faire partie de la société belge, mais plutôt de promouvoir des principes sur lesquels fonder l'inclusion, la cohésion et la participation sociale de tous. Pour nous, ce socle commun est l'adhésion à un projet de société où chaque personne puisse vivre dans la dignité, soit respectée dans son identité et assume selon ses moyens sa part de responsabilité du bien de tous.

2. Nos Recommandations

Afin de rendre ce socle plus réel et ce projet de société réalisable, nous demandons aux décideurs politiques régionaux compétents de renforcer la lutte contre les discriminations en matière de :

Participation économique :

- permettre à chacun de vivre dans la dignité, autrement dit de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Chaque personne doit donc avoir un emploi honnêtement rémunéré, ou, le cas échéant, un revenu de remplacement suffisant ;

- renforcer la lutte contre la pauvreté, en général, et contre les discriminations et les exclusions économiques qui visent ou atteignent certaines populations, en particulier ;

- à cet égard, octroyer des moyens d'action accrus au Centre pour l'Egalité des Chances et à La Lutte contre la Racisme et à leur action contre les discriminations.

Participation culturelle :

- garantir que chacun soit respecté dans son identité. Chaque personne doit avoir la possibilité de construire son identité propre. Personne ne peut être réduit à son appartenance à une communauté particulière, que ce soit par un effet de rejet de la société globale ou par une emprise du groupe ;

- renforcer la reconnaissance positive de la diversité culturelle. La diversité doit être accueillie comme une richesse pour la société et, dès lors, être non seulement tolérée mais effectivement soutenue ;

- garantir les moyens d'expression des différents groupes culturels présents en Belgique, et ce au-delà de la simple dimension folklorique ;

- favoriser les rencontres, les échanges, les collaborations[13]et les métissages entre ces groupes ;

- soutenir plus fortement les associations travaillant à l'amélioration du dialogue interculturel, en particulier celles qui renforcent la cohésion sociale au niveau local des quartiers.

Participation politique :

- investir dans la conscientisation et l'éducation civique. Une société juste ne peut se construire que démocratiquement. Il est donc essentiel que chaque personne assume sa part de responsabilité, soit un citoyen actif, pour dépasser l'individualisme, l'indifférence, le fatalisme, les dérives populistes ou identitaires ;

- permettre que tous les groupes de la population puissent choisir les personnes qu'ils jugent les plus à même de les représenter et défendre leurs intérêts. Aussi, il faut développer des politiques favorisant la participation des étrangers et des personnes d'origine étrangère au sein des organes exécutifs et législatifs des niveaux de pouvoir européen, fédéral et régional.

---

[1]OCDE (2008) *Les migrants et l'emploi (Vol. 2): L'intégration sur le marché du travail en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Portugal*. Pour plus de détails, voir

http://www.oecd.org/document/29/0,3343,fr_2649_33931_41637533_1_1_1_1,00.html

[2] Par exemple, les débats autour de la politique d'asile, du manque de lits dans les structures d'accueil des demandeurs d'asile, de la régularisation des sans-papiers, qui trouvent ces dernières années un écho grandissant dans les médias.

[3] Aussi, les primo arrivants sont-ils en général préoccupés par l'acquisition d'un titre de séjour et d'un emploi stable engendrant des revenus suffisants, par la reconnaissance de leurs diplômes, par la maîtrise d'une des langues nationales, par la durée du séjour (l'installation provisoire ou définitive) en Belgique, etc.

[4] Référence peut être faite ici à la « loi de Hansen », voir M. L. Hansen (1938) , « The Problem of the Third Generation Immigrant », repris dans W. Sollers (1996), *Theorise of Ethnicity : A Classical Reader*, Londres, MacMillan Press.

[5] Le Choc des civilisations (en anglais *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order*) est le titre d'un essai d'analyse politique rédigé par l'Américain Samuel Huntington, professeur à Harvard, paru en 1996 et traduit en français en 1997. Très controversé depuis sa parution, l'ouvrage a donné lieu à de nombreux débats.

[6] Comme, par exemple, les Palestiniens victimes de l'intervention militaire d'Israël à Gaza en décembre 2008.

[7] *Jean Ziegler* (2008), *La Haine de l'Occident*, Paris, Albin Michel.

[8] Amin Maalouf (2009), *Le dérèglement du monde*, Paris, Grasset.

[9] Selon l'OCDE, les résultats affichés par la Belgique en matière d'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché de l'emploi sont peu brillants. Ces résultats « sont des signes de discriminations sur le marché du travail ». Pour plus de détails, voir OCDE (2008), *Les migrants et l'emploi (Vol. 2): L'intégration sur le marché du travail en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Portugal*,

(http://www.oecd.org/document/29/0,3343,fr_2649_33931_41637533_1_1_1_1,00.html

)

[10] Une étude universitaire récente montre dans quelle mesure le risque de pauvreté se répartit de manière inégale selon l'origine ethnique des individus résidant en Belgique. Voir N. Perrin, M. Martiniello, B. Van Robeys, J. Vranken (2008), La pauvreté chez les personnes d'origine étrangère, Editions de l'Université de Liège.

[11] Amin Maalouf (2009), *Le dérèglement du monde*, Paris, Grasset.

[12] *Jean Ziegler (2008)*, *La Haine de l'Occident*, Paris, Albin Michel.

[13] Par exemple, en soutenant des rencontres telles que celles organisées par les « États généraux de Bruxelles ».

Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles

Ed resp : Ghalia Djelloul
Chaussée Saint-Pierre, 208
B-1040 Bruxelles
Tél : 02/896 95 00
info@bepax.org
www.bepax.org
IBAN : BE28 7995 5017 6120